

# ACTION URGENTE

## SOUDAN. DES MILITANTS DISPARUS DEPUIS LEUR ARRESTATION

**Yasir Mirghani Abdalrahman et Nasreen Ali Mustafa, deux militants soudanais, ont été arrêtés le 25 mai par le Service national de la sûreté et du renseignement. On ignore où ils se trouvent et leurs familles ne sont pas autorisées à leur rendre visite. Ils risquent d'être torturés.**

**Yasir Mirghani Abdalrahman** (51 ans), pharmacien et secrétaire général de l'Association soudanaise de protection des consommateurs, et **Nasreen Ali Mustafa**, une militante, ont été arrêtés le 25 mai par des agents du Service national de la sûreté et du renseignement et soumis à un interrogatoire portant sur les allégations de harcèlement sexuel et de corruption qu'ils avaient formulées séparément.

Yasir Mirghani Abdalrahman et Nasreen Ali Mustafa ont participé à un colloque sur le harcèlement sexuel organisé par l'Association soudanaise de protection des consommateurs le 23 mai. Nasreen Ali Mustafa a prononcé une allocution au cours de laquelle elle a appelé l'attention de l'assistance sur le nombre inquiétant de signalements concernant des actes de harcèlement sexuel et des violences sexuelles commis dans des bus scolaires de l'État de Khartoum. Elle a exhorté les familles à dénoncer ces faits et à porter la question à la connaissance des autorités. Le colloque a bénéficié d'une importante couverture médiatique. Quelques jours plus tard, Yasir Mirghani Abdalrahman a accordé un entretien à un journal local. À cette occasion, il a insisté sur la corruption endémique dont les biens de consommation essentiels faisaient l'objet, en affirmant que de hauts représentants de l'État étaient impliqués.

Le 25 mai, les deux militants cités ont été arrêtés et le Service national de la sûreté et du renseignement a saisi les exemplaires de 10 journaux à Khartoum. On suppose que l'objectif était de les punir d'avoir évoqué le colloque de l'Association soudanaise de protection des consommateurs. On ignore toujours où se trouvent Yasir Mirghani Abdalrahman et Nasreen Ali Mustafa depuis qu'ils ont été emmenés par des agents du Service national de la sûreté et du renseignement. Ils ne sont pas autorisés à recevoir la visite de leurs proches, ni à consulter un avocat. On craint légitimement qu'ils ne soient victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à révéler immédiatement où se trouvent Yasir Mirghani Abdalrahman et Nasreen Ali Mustafa ;
- exhortez-les à libérer ces personnes immédiatement et sans condition, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction universellement reconnue ;
- priez-les instamment de leur permettre de consulter l'avocat de leur choix et de recevoir des visites de leurs familles ;
- demandez-leur de veiller à ce que les deux militants concernés ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 JUILLET 2015 À :

Président de la République  
HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
Office of the President  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum,  
Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Président,

Ministre de la Justice  
Mohamed Bushara Dousa  
Ministry of Justice  
PO Box 302  
Al Nil Avenue  
Khartoum,  
Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

Copies à :  
Ministre de l'Intérieur  
Ibrahim Mohamed Ahmed  
Ministry of Interior  
PO Box 873  
Khartoum,  
Soudan

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# **ACTION URGENTE**

## **SOUDAN. DES MILITANTS DISPARUS DEPUIS LEUR ARRESTATION**

### **COMPLÉMENT D'INFORMATION**

Depuis la fin des élections législatives, en avril 2015, Amnesty International a reçu de nombreuses informations faisant état d'une répression croissante menée par le Service national de la sûreté et du renseignement contre les activités des formations politiques d'opposition et des groupes de la société civile. Ces dernières semaines, plus de 221 étudiants darfouriens ont été arrêtés par le Service national de la sûreté et du renseignement et la police à la suite de violents affrontements entre les sympathisants étudiants du parti du Congrès national et des étudiants darfouriens de cinq universités de Khartoum. Cent cinquante-sept ont été libérés sous caution après avoir été inculpés de diverses infractions. Trente-sept étudiants ont été blessés.

Actuellement, 12 membres du parti du Congrès soudanais, une formation politique d'opposition, sont en détention. Quatre membres de ce parti ont été inculpés d'infractions pénales, dont certaines sont passibles de la peine capitale en vertu du Code pénal de 1991. Ils sont notamment accusés de « complicité en vue d'exécuter un accord criminel », ainsi que d'avoir « sapé le système constitutionnel » et appelé à « s'opposer à l'autorité publique par la violence ou par une action criminelle ». Yasir Mirghani Abdalrahman est aussi un membre actif du parti du Congrès soudanais.

Le Service national de la sûreté et du renseignement détient toujours des pouvoirs étendus en vertu de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, qui lui permet notamment de maintenir des suspects en détention jusqu'à quatre mois et demi sans contrôle judiciaire. Ses agents usent de leur pouvoir pour arrêter et placer en détention des personnes de façon arbitraire, et pour leur faire subir des actes de torture et autres mauvais traitements. La même loi les protège de toute poursuite pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, d'où une culture généralisée de l'impunité. Les amendements constitutionnels adoptés par le parlement le 5 janvier dernier aggravent davantage la situation car ils accordent encore plus de pouvoirs au Service national de la sûreté et du renseignement, qui peut désormais s'immiscer comme bon lui semble dans les affaires politiques, économiques et sociales.

L'Association soudanaise de protection des consommateurs, créée officiellement en 1998, défend haut et fort les droits des consommateurs et dénonce ouvertement la corruption qui concerne les biens de consommation. Elle prône l'adoption d'une législation forte en matière de protection des consommateurs au Soudan.

Nom : Yasir Mirghani Abdalrahman (h) and Nasreen Ali Mustafa (f)  
Homme et femme

AU 121/15, AFR 54/1759/2015, 29 mai 2015